

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

oooooooooooooooo

**L'an deux mil vingt-six, le 20 mars, le Conseil Municipal
De la Commune de FARGUES SAINT-HILAIRE, dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à la Mairie en salle du conseil municipal,
Sous la Présidence de Monsieur Gérard NERAUDAU, doyen.**

Conseillers Municipaux en exercice : 27

Convocations du 16 mars 2026

**Présents : ALLAIS Florence ; BIVALSKI Maxime ; BONNETON Aline ; BREGEON Liliane ;
CHUSSEAU Agathe ; COLSON-VALENCIA Nathalie ; DANCOISNE Alexandre ; DAVOINE
Stéphane ; ELMI BARREH Julie ; FROUART Matthieu ; GANTCH Sébastien ; GUENDOUZ
Sarah ; GUIMBERTEAU Alexandre ; LACLAU Marion ; LAIGLE Eugénie ; LAIZET
Véronique ; MAYOR Sébastien ; NERAUDAU Gérard ; PETUAUD-LETANG Julien ;
SOURROUILLE Matthieu ; VERDON Emilie ; VERNAY Martin ; VIGOUREUX Océane.**

**Excusé : DELAHAYE Virginie (pouvoir à Monsieur G. NERAUDAU) ; VICIER Christophe ;
VILLENEUVE Marc (pouvoir à Madame F. ALLAIS) ; ZANDVLIET Jean (pouvoir à
Monsieur M. BIVALSKI)**

Secrétaires de Séance : Monsieur BIVALSKI Maxime et Madame CHUSSEAU Agathe

Délibération D2026-05

Objet : Election du Maire

Sur convocation envoyée par le Maire sortant Bertrand GAUTIER, le conseil municipal se réunit sous la Présidence de Monsieur Gérard NERAUDAU, doyen, pour procéder à l'élection du nouveau Maire.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures pour l'élection du Maire. Madame Florence ALLAIS est candidate.

Monsieur PETUAUD-LETANG Julien et Madame VERDON Emilie sont désignées assesseurs de scrutin.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Considérant le bon déroulement des opérations électorales suivantes :

- Le Président a appelé nominativement les conseillers pour procéder au vote à bulletin secret.

- Le dépouillement des votes a donné au lieu au résultat suivant :

Nombre de votants :	26
Nombre de suffrages nuls :	00
Nombre de suffrages blancs :	04
Nombre suffrages exprimés :	22
Majorité absolue :	12

Madame Florence ALLAIS obtient 22 voix recueillant la majorité absolue au premier tour.

Le conseil municipal :

- **PROCLAME** Madame Florence ALLAIS Maire de la commune de Fargues Saint-Hilaire ;
- **DECLARE** Madame le Maire installée dans ses fonctions ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

EXECUTOIRE LE

AFFICHE LE

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
A Fargues Saint-Hilaire, le 20 mars 2026

**Madame le Maire,
Florence ALLAIS**

